



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 27
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 6
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 2

Délibération N° : 23.071/N

OBJET : APPROBATION DE LA DEMARCHE DE LA CHARTE DE L'ARBRE

SEANCE DU 27/06/2023

LE MARDI VINGT-SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT-TROIS A 19H08, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Monsieur Timotée DAVIOT, Madame Nathalie MAGNIN,
Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON, Monsieur Dominique SERGI,
Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ, Monsieur Franck PEROIS,
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Madame Elisabeth FALOU, Monsieur Jean FIORESE,
Monsieur Nouridine SEDRATI, Madame Evelyne BERTELLI, Madame Lucrèce BOUSSAÏD BINAZON,
Monsieur Serafino SERRAVALLE, Madame Françoise JUNGFER BOUVIER, Monsieur Karim SELLAMI,
Monsieur Eric BASSET, Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL,
Madame Agnès BONAFIOUS, Monsieur Kilé Olivier YENGE

ABSENTS EXCUSES :

Madame Claudine ROSSIGNOL, Madame Fatiha AKHSIL

POUVOIRS :

Madame Marie-Hélène EUVRARD a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Madame Sandrine LAMIRÉ,
Madame Nathalie ALCARAZ a donné pouvoir à Madame Elisabeth FALOU,
Madame Christie GEY a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER, à son départ à 21h42
Monsieur Guillaume PEYTAVIN a donné pouvoir à Madame Céline PAVILLON,
Monsieur Arnaud DEGEN a donné pouvoir à Madame Agnès BONAFIOUS

SEANCE DU 27/06/2023

OBJET : APPROBATION DE LA DEMARCHE DE LA CHARTE DE L'ARBRE

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'Environnement, et notamment son article L 110-1 et suivants,

CONSIDERANT la place éminente de l'Arbre dans la Ville, constitutive de son identité et de son patrimoine,

CONSIDERANT les engagements de la Ville en faveur de la préservation de l'arbre dans la Ville, le prochain Atlas de la Biodiversité en cours d'élaboration, les dispositions inscrites dans son Plan local d'urbanisme (PLU), notamment les mécanismes très forts de protection des espaces naturels et donc des arbres, protection restrictive de préservation, mais également l'obligation de replantation,

CONSIDERANT les engagements de la Ville en faveur de la promotion de l'arbre en ville, la volonté de favoriser la plantation d'arbres sur l'espace public ainsi que chez les particuliers que la Ville encourage par une aide financière à l'acquisition d'un arbre,

CONSIDERANT les effets du changement climatique et les bienfaits des arbres sur la santé et la régulation de la chaleur en ville,

CONSIDERANT le rôle fondamental des arbres en matière de biodiversité,

CONSIDERANT la nécessité pour la Ville de se doter d'une Charte de l'Arbre, laquelle établira un rappel de ces bienfaits sur la base de fondements scientifiques, la place spécifique de l'arbre en ville ainsi que des engagements en matière de préservation et de promotion,

CONSIDERANT pour ce faire, d'engager la démarche en faveur d'une Charte de l'Arbre, démarche reposant sur la documentation scientifique, la participation sous forme d'ateliers et l'association des acteurs reconnus et engagés,

SEANCE DU 27/06/2023

OBJET : APPROBATION DE LA DEMARCHE DE LA CHARTE DE L'ARBRE

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,
Sa Commission Grands Projets, Urbanisme, Environnement et Vie Economique entendue,
Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : APPROUVE la démarche d'engagement de la Ville de Brunoy dans l'écriture d'une Charte de l'Arbre.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses afférentes au projet de Charte de l'Arbre sont inscrites au budget communal.

ARTICLE 3 : DIT que les conclusions de cette Charte de l'Arbre seront soumises à délibération du Conseil municipal pour approbation.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

SEANCE DU 27/06/2023

OBJET : APPROBATION DE LA DEMARCHE DE LA CHARTE DE L'ARBRE

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 28/06/2023

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 30/06/2023

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 23.071/N

Objet de l'acte : APPROBATION DE LA DEMARCHE DE LA CHARTE DE L'ARBRE

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine / 5 - Autres actes de gestion du domaine public

Transaction Préfecture : 091-219101144-20230627-BRU_DE_22959_1-DE

Date de l'acte : 27/06/2023

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_22959_1

Date de réception en Préfecture : 29 juin 2023